

Le Conseil Municipal

- décide de mandater les cabinets d'architectes afin d'obtenir des plans d'urbanisme
Les organismes subventionnés aux dépenses et co-financements de l'urbanisme à son mandat de 1957
sur le chapitre XXXI "Dépenses Impévables" du budget 1957.

13) Délibérations et cours de l'École de l'Éducation

Le Conseil Municipal

approuve le dossier d'adjudication préparé par M. Fournier Ordre de l'Éducation
sur les constructions de la cour de l'École de l'Éducation: Vol. Délib. sur l'urbanisme des cours
de dépenses sera imputée sur le chapitre 8 du chapitre XXXI du budget

approuvé le 28.2.57

57083

[Signature] [Signature] [Signature] [Signature]

 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]

 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]

 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]